

FÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

Conférence annuelle sur les accords internationaux d'investissement

Genève, Palais des Nations, 9-11 octobre 2017

Frédéric Paruta, Conseiller, Mission Permanente de la France

Déclaration de la Délégation française

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

La France a activement contribué au mouvement de réforme de la protection des investissements et du règlement des litiges investisseur-Etat engagé au niveau européen. L'Union européenne s'est dotée d'un nouveau modèle qui prône une réforme sans précédent des mécanismes d'arbitrage investisseur-Etat, via l'« *Investment Court System* » (ICS). Ce système est assorti de garanties destinées à préserver le droit à réguler des Etats dans l'intérêt de l'environnement, de la santé, de la protection des consommateurs ou d'autres causes d'utilité publique. Ce nouveau modèle, que la France a activement contribué à façonner, permet de répondre aux nombreuses préoccupations que suscitent ces dispositifs, qui restent essentiels mais qui doivent aujourd'hui évoluer.

La France continuera de soutenir ce mouvement de réforme, qui doit se poursuivre à au moins trois niveaux.

- A l'**échelle européenne** tout d'abord. Le nouveau modèle défendu aujourd'hui par l'Union européenne, auquel plusieurs partenaires souscrivent déjà, doit permettre de remplacer progressivement les nombreux accords d'investissement conclus par les Etats membres de l'Union.
- Sur un **plan national**, ensuite. La France entend moderniser en profondeur son modèle d'accord d'investissement pour y refléter le plus fidèlement possible la nouvelle approche européenne. Ceci dans l'optique de futures négociations bilatérales qui permettront de compléter et de mettre à jour le réseau conventionnel français.
- Au **niveau multilatéral** enfin. Il est nécessaire d'engager sans tarder les réflexions et travaux qui permettront d'instaurer une véritable cour multilatérale permanente dédiée au règlement des litiges d'investissement, que l'Union européenne appelle de ses vœux, tout comme la France.

La France ne peut qu'encourager la CNUCED à continuer d'accompagner ce mouvement de réforme ambitieux, mais nécessaire à l'instauration d'un cadre international plus cohérent, transparent, équilibré et légitime. Comme ceux d'autres organisations internationales, les travaux de la CNUCED ont un rôle essentiel à jouer pour faire émerger un consensus. La France tient à cet égard à saluer la grande qualité des contributions de la CNUCED. Ses travaux, tels qu'ils sont notamment reflétés dans la feuille de route et les dix moyens d'action proposés dans ce cadre, ont largement inspiré, et continueront de le faire, les réflexions et travaux menés par les autorités françaises pour parfaire le mouvement de réforme des accords internationaux d'investissement./.